

**DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE WAVRIN**

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2024 à 19H00**

Le conseil municipal de Wavrin, convoqué le 3 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire ouverte au public le 11 juillet 2024 à 19h00 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BLONDEAU, Maire.

Monsieur Daniel LORTHOIS, adjoint au Maire, est désigné secrétaire de séance.

Appel des élus.

Etaient présents :

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, HUIZINGA Martine, DE WAZIERES Cyril, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

Formant la majorité des membres en exercice

Etaient excusés :

VERRIER Michelle, pouvoir JONVILLE Régine
DELACOURT Philippe, pouvoir LESSART Alexandre
PIRET Annick, pouvoir BLONDEAU Alain
DELACOURT Séverine, pouvoir EQUINE Philippe
TURPIN Patrice, pouvoir LOMBART Muriel
PLICHON Philippe, pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne
BAY Edwige

Etaient absents

VANTOUROUT Eric
VANOVERSCHELDE Corinne (arrivée 19h25)

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire propose de voter le compte rendu relatif au conseil municipal du 11 avril 2024. Le PV du conseil municipal du 11 avril 2024 est voté à l'unanimité des présents.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen (pouvoir DUTOIT Jean Michel), DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, BALZANO Sylvain, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard (pouvoir BLONDEAU Alain), DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, CARDON Jean Paul.

1- Rémunération des personnalités conviées au jury d'attribution du projet « centre culturel »

Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, explique qu'en vue d'attribuer l'appel à projet de construction de son centre culturel, la ville de Wavrin a convié à la commission d'appel d'offres 3 architectes indépendants.

En effet, peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités désignées par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public (Art L1411-5 II du CGCT).

La trésorerie publique sollicite dorénavant une délibération du conseil municipal en vue de rémunérer cette prestation, fixée à 400 € par réunion de la CAO ; dans le cadre du projet en objet, la CAO a été réunie 2 fois, respectivement les 07/09/23 et 25/01/24.s

Monsieur le Maire précise que la CAO s'entoure toujours des personnes extérieures compétentes sur l'attribution des gros projets tel que celui de construction de l'école et de l'athénium.

Suite à présentation en commission « finances » du 02/07/24, le conseil municipal autorise à l'unanimité la rémunération des 3 architectes indépendants conviés et M le Maire à engager toutes les démarches administratives et comptables dédiées.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

2- Désignation du coordonnateur communal et des suppléants

Monsieur le Maire explique que, par courrier du 21/05/2024, l'INSEE informait la collectivité de la réalisation d'un recensement sur son territoire du 16 janvier au 15 février 2025. Ainsi, un coordonnateur et des coordonnateurs suppléants doivent être nommés avant le 30/08/24 en vue de préparer et d'organiser ce recensement.

Il est proposé aux membres du conseil de nommer Madame Sabine Bocquet, Madame Marie Hélène Vandestienne et Madame Alexandra Dupon, agents du service « état civil », respectivement coordonnatrice et coordonnatrices suppléantes afin de préparer et d'organiser ce recensement.

Monsieur le Maire invitera à nouveau les membres du conseil municipal à délibérer à l'automne sur le nombre d'agents recenseurs à recruter et sur les modalités de rémunération. Ils étaient au nombre de 15 lors du dernier recensement de 2019.

Suite à la commission « administration générale - ressources humaines – urbanisme » du 03/07/24, le conseil municipal valide à l'unanimité la présente proposition et autorise M le Maire à engager toutes les démarches dédiées.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice

3- Subvention exceptionnelle salon livre 2024

Monsieur Philippe Equine, adjoint à la culture, explique que le centre culturel du moulin sollicite le soutien financier de la ville par le versement d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'organisation de la 7^e édition du salon du livre 2024, en collaboration avec la librairie « la Ruche aux Livres » (délibération 2018-04-07 relative aux subventions exceptionnelles).

Montant total de l'évènement : 5 636.19€

Montant de la subvention sollicitée : 2000 €

Montant proposé par la commune : 1000€

Monsieur le Maire souligne la subvention complémentaire de l'évènement versée par le Département du Nord à hauteur de 1000€.

Suite à présentation en commission « finances » du 02/07/24, le conseil municipal valide unanimement la présente demande de subvention et autorise M le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

4- Subvention exceptionnelle Anne Frank

Mme Cécile Lambray, adjointe à l'enfance, explique que l'école élémentaire Anne Frank sollicite le soutien financier de la ville par le versement d'une subvention exceptionnelle nécessaire au financement des animations de sensibilisation et d'initiation au cécifoot auprès des cycle 3, dans le cadre du projet « faire de nos différences une force » et des jeux paralympiques de Paris.

Cette animation s'est déroulée en partenariat avec l'HAJRIJA pour 2 séances de torball, le RC Lens pour 2 séances de cécifoot et la présence de M Pierre Antoine Bael, vice-champion du monde de paratriathlon.

Afin de conclure cette expérience, 2 classes partiront aux jeux paralympiques de septembre 2024.

Montant total de l'évènement : 2920 €

Montant de la subvention sollicitée : 1000 €

Montant proposé par la commune : 1000€

Monsieur le Maire souligne la participation financière de l'OCCE et du Gape, sans en préciser les montants.

Suite à présentation en commission « finances » du 02/07/24, le conseil municipal valide unanimement la présente demande de subvention et autorise M le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

5 - Renouvellement 2024-2029 de la convention fourrière

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention est signée depuis le 03/07/2019 avec la société « Dépannage Buisine » pour la mise en fourrière des véhicules en infraction avec le Code de la Route sur le territoire communal.

Arrivée à échéance, cette convention doit être renouvelée pour une durée de 5 ans. Elle fixe les conditions d'enlèvement, de gardiennage, de rétrocession et éventuellement de destruction des véhicules en infraction avec le Code de la Route.

Il est proposé de renouveler la convention avec la société « Dépannage Buisine », qui offre une prestation qualitative aux mêmes tarifs que ceux appliqués dans le cadre de la convention 2019-2024, soit 83,72 €TTC. Auparavant, un forfait de 50€ était également facturé aux propriétaires des véhicules concernés par la vérification de sa capacité à rouler, forfait compensé par les contrôles techniques confirmant ce bon état à rouler.

Suite à présentation en commission « administration générale - ressources humaines – urbanisme » du 03/07/24, le conseil municipal autorise à l'unanimité la signature de la nouvelle convention de mise en fourrière avec la société « Dépannage Buisine » et permet à Monsieur le Maire d'engager toutes les démarches dédiées nécessaires.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

6- DBM 2024-01 modification de l'affectation de résultat du budget 2023

Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, explique que le courrier du 29/04/24, la Préfecture du Nord a interpellé la commune sur l'affectation en excédent de fonctionnement la somme de 2 811 171.21€. Or ce montant dépasse le résultat de la section de fonctionnement qui s'élève à 2 467 258.36€. La commune est donc invitée à faire adopter une nouvelle délibération relative à l'affectation des résultats 2023 et à modifier les inscriptions budgétaires relatives au report au BP 2024.

La modification d'affectation des résultats d'investissement de l'exercice budgétaire 2023 suivante est donc proposée :

Recettes de fonctionnement	7 511 264,59 €
Dépenses de fonctionnement	5 268 920,12 €
Report en section de fonctionnement de l'exercice N-1	224 913,89 €
Résultat section de fonctionnement	2 467 258,36 €

Recettes d'investissement	7 505 411,39 €
Dépenses d'investissement	7 708 408,68 €
Report en section d'investissement de l'exercice N-1	- 989 698,63 €
Résultat section d'investissement	- 1 192 695,92 €

Restes à réaliser en recettes d'investissement	571 724,84 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	2 190 200,13 €
Soldes des restes à réaliser	- 1 618 475,29 €

Résultat section d'investissement	- 2 811 171,21 €
Besoin de financement	- 2 811 171,21 €

Détermination des résultats 2023 par section, soit :

- Section fonctionnement : 2 467 258,36 €
- Section d'investissement : -2 811 171,21 €

Un besoin de financement de la section d'investissement se dégage à hauteur de 2 811 171,21 €.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

- Compte 1068 en recette de la section d'investissement : 2 467 258,36 €
- Section fonctionnement en R002 – résultat de fonctionnement reporté : 00 €
- Section d'investissement en D001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté (déficit) : -1 192 695,92€

Suite à la modification de la délibération d'affectation des résultats 2023, une décision modificative doit être prise afin de rectifier les reports en section de fonctionnement et les affectations au compte 1068 en section d'investissement au BP 2024.

De ce fait,

- la section fonctionnement en R002 – résultat de fonctionnement reporté ne doit faire apparaître aucun montant, au lieu des -343 912,85 € inscrit au BP 2024 ;
- le compte 1068 en recette de la section d'investissement, quant à lui, doit inscrire 2 467 258,36 € et non 2 811 171,21 €.

Soit une diminution de 343 912,85 € sur chaque section.

Suite à présentation en commission « finances » du 02/07/24, le conseil municipal autorise à l'unanimité cette modification budgétaire et Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

7-Taux appliqués dans le cadre de la fongibilité des crédits M57

Monsieur Dutoit, adjoint aux finances, explique que lors du vote du budget primitif 2024, les taux appliqués dans le cadre de la fongibilité des crédits M57 n'ont pas été indiqués sur les annexes. Il convient donc de les délibérer (délib 2024-04-04 relative au budget primitif 2024).

Conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante est donc invitée à autoriser Monsieur Le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

Suite à présentation en commission « finances » du 02/07/24, le conseil municipal définit à l'unanimité les taux appliqués présentés ci-dessus dans le cadre de la fongibilité des crédits M57 et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches dédiées nécessaires.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

8- classement dans le domaine public communautaire du sentier de l'Orphelinat

Monsieur le Maire rappelle que les biens des personnes publiques qui relèvent de leur domaine public peuvent être cédés à l'amiable, sans déclassement préalable, entre ces personnes publiques, lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert et relèveront de son domaine public (Art L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

A ce titre, la ville de Wavrin a sollicité la MEL en vue d'étudier le classement à l'amiable, sans déclassement préalable et à titre gratuit, du sentier communal non cadastré dit « de l'Orphelinat » dans le domaine public communautaire.

Cette demande a reçu un avis favorable de la MEL, sous réserve d'une délibération du conseil municipal actant cette cession.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal de la rétrocession dans le domaine public communautaire du parking en schiste de la rue Gambetta.

Suite à présentation en commission « administration générale - ressources humaines – urbanisme » du 03/07/24, l'assemblée délibérante autorise à l'unanimité ce transfert de bien, à titre gratuit et Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

9 – cartes cadeau 2024

Monsieur Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, rappelle que le budget annuel 2024 d'un montant de 12 550 € est consacré aux actions menées par le Comité Social Territorial en faveur du personnel de la ville : organisation de déjeuners convivialité, composition de colis puis distribution d'une carte cadeau en fin d'année.

Sur proposition du Comité Social Territorial, le montant des chèques et leur destination ont été présentés en commission « finances ». Il s'agit d'octroyer selon les modalités ci-dessous :

-45 chèques de 108€,

-9 chèques de 90€ ;

-13 chèques de 60 ;

-1 chèques de 30€

Soit un montant total de 6480 €.

Agents concernés		Quotité de travail à l'année	Montant de la carte
Agent Titulaire et Agent Contractuel de + 6 mois/an		de 0 à 20h/semaine	30 €
		de 20 à 25h/semaine	60 €
		de 25 à 30h/semaine	90 €
		35h/semaine	108 €
Agent contractuel de - 6 mois/an			0 €
Agent contractuel pôle périscolaire		Si non cumul de ces 4 périodes : du 03/01 au 10/02 27/02 au 14/04 du 02/05 au 07/07 04/09 au 20/10	0 €
		Si les 4 périodes ont été travaillées	60 €
Départ Agent Titulaire	Retraite	Si - 6 mois	60 €
		Si + de 6 mois	108 €
	Démission		0 €

Il est précisé que ces montants seront versés sans égard pour les éventuels arrêts de travail, congé parental ou congé maternité. Le chèque n'est pas versé aux agents ayant exercé à l'extérieur de la ville en position de détachement ou de disponibilité sur l'intégralité de l'année écoulée.

La société Illicado éditera ces chèques-cadeaux.

Monsieur le Maire précise anticiper cette délibération en comparaison des années précédentes pour permettre une distribution des cartes aux agents plus tôt, afin de les utiliser notamment pour les achats des fêtes de fin d'année.

Suite à présentation en commission « finances » du 02/07/24, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition d'octroi de cartes cadeaux par le Comité Social Territorial selon les modalités précisées ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

10- Vacation funéraire de la Police Municipale

Monsieur le Maire explique que certaines opérations funéraires consécutives au décès font l'objet d'une surveillance obligatoire par le service de police municipale, donnant lieu en contrepartie au paiement de vacations funéraires par les familles.

La trésorerie publique a invité la ville de Wavrin à délibérer les modalités d'attribution de ces vacations funéraires. A noter : une délibération avait été prise en 2009. Elle nécessite cependant d'être mise à jour.

Le montant unitaire des vacations est déterminé par arrêté du maire dans chaque commune, après consultation du conseil municipal, dans une fourchette comprise entre 20 et 25 €. Il est proposé au conseil de maintenir la vacation à 25€/intervention conformément au règlement du cimetière communal en vigueur et au tarif appliqué depuis 2009 (Art L 2213-15 du CGCT).

Conditions de versement des vacations funéraires dues aux fonctionnaires (Art R. 2213-14 et 2213-50 du code général des collectivités territoriales) :

- Concerne 2 surveillances obligatoires : fermeture de cercueil et pose de scellés, en cas de transport de corps hors de la commune de décès ou de dépôt et en l'absence d'un membre de la famille du défunt, ou lorsqu'il doit être procédé à la crémation du corps.

- A la fin de chaque mois, le Maire dresse un relevé comportant les vacations versées par les familles ainsi que la désignation des fonctionnaires ayant participé aux opérations éligibles aux vacations.

- Les dépenses et recettes liées aux vacations s'inscrivent dans le cadre budgétaire et comptable régissant les collectivités territoriales. Par conséquent, les mouvements financiers doivent être retranscrits dans les documents budgétaires, notamment le compte administratif.

- En revanche, les vacations ne sont jamais inscrites au budget de la commune en tant que recettes, elles ne font que transiter par la recette communale pour être reversées.

- L'intégralité du produit des vacations est versée aux fonctionnaires intéressés.

- Seul le receveur municipal est habilité à recevoir les sommes correspondant aux coûts de la prestation et à verser, après émargement, l'intégralité du produit des vacations aux fonctionnaires intéressés. Les montants doivent être retranscrits sur la fiche de paie de l'agent qui a effectué la surveillance.

Suite à présentation en commission « administration générale - ressources humaines – urbanisme » du 03/07/24, l'assemblée délibérante confirme à l'unanimité la vacation à 25€ conformément au règlement du cimetière communal en vigueur et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

11- Déclassement de 2 véhicules de la flotte automobile

M Jean Michel Dutoit, adjoint aux finances, propose au conseil municipal de déclasser les biens suivants :

-Un véhicule « Peugeot Partner », immatriculé 474 BXP 59, mis en circulation en 2005, affecté aux déplacements professionnels des agents, devenu vétuste ;

-Un véhicule « Citroën Berlingo », immatriculé EZ-918-NJ, mis en circulation en 2018, affecté aux déplacements professionnels des agents, à déclasser afin de procéder à la cession pour reprise, les frais d'entretien étant devenus trop conséquents. La vente de ce Citroën Berlingo a été convenue avec la société « KEOS Renault à Englos » pour la somme de 1 000 €.

Ces 2 véhicules sont remplacés par l'achat de 2 véhicules neufs : un Duster Dacia et un Renault Express.

Suite à présentation en commission « finances » du 02/07/24, le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à déclasser ces véhicules, céder le bien susnommé, signer tout acte à intervenir en application de la présente délibération et alimenter le chapitre globalisé « 024 produit des cessions d'immobilisations » à hauteur de 1 000€.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, CARDON Jean-Paul.

12- Ouverture dominicale des commerces 2025

Monsieur le Maire rappelle que la MEL doit rendre un avis favorable aux saisines des maires qui souhaitent autoriser l'ouverture de leurs commerces de détail plus de 5 dimanches par an (Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques).

Pour les années 2023 à 2026, dans une logique de cohérence territoriale et de meilleure lisibilité du dispositif, la MEL maintient à 8 le nombre de dimanches d'ouverture avec un calendrier commun de 7 dates et 1 date laissée au choix des communes.

Comparativement à l'année 2024, le calendrier des 7 dates fixes reste le même :

- les deux premiers dimanches des soldes,
- le dimanche précédant la rentrée des classes
- et les quatre dimanches précédant Noël

Pour 2025, à titre indicatif : 12 janvier, 29 juin, 31 août, 30 novembre, 7, 14 et 21 décembre 2025.

Une 8ième date propre à la ville de Wavrin sera proposée en concertation avec l'Alliance des Commerçants et Artisans Wavrin (ACCA) en septembre 2025 dans le cadre de sa « quinzaine commerciale ». Monsieur le Maire en profite pour préciser que, sur 2024, la quinzaine inclura le dimanche 22 septembre 2024.

Madame Vanoverschelde Corinne, conseillère municipale « Ensemble pour Wavrin » intègre le conseil municipal à 19h25.

Suite à présentation en commission « administration générale - ressources humaines – urbanisme » du 03/07/24, le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition de calendrier 2025 d'ouvertures dominicales des commerces de détail sur la commune.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe (pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne), CARDON Jean-Paul.

13-Tarif forfaitaire « terrain de tennis »

Monsieur Jean Michel Dutoit explique que, dans le cadre de l'aménagement de sa plaine de jeux, la ville de Wavrin a intégré un nouveau terrain de tennis. Elle souhaite encadrer l'accès à cet équipement pour les particuliers afin de garantir son bon usage, responsabiliser et favoriser la rotation des joueurs, puis faciliter son entretien.

Les modalités d'accès prévoient un enregistrement du particulier en mairie via une fiche de renseignements à compléter, l'engagement à respecter le règlement d'usage de l'équipement et le paiement d'un forfait annuel donnant accès à l'application téléphonique « Salto », nécessaire à l'ouverture de la porte du terrain.

Il est proposé au conseil municipal de fixer ce forfait annuel, qui court du 1^{er} septembre au 31 août de l'année N+1, à :

-15€ pour les wavrinois

-30€ pour les extérieurs.

Les inscriptions débiteront à compter du lundi 22/07/24.

Les recettes générées intégreront la régie des « locations de salles ».

Pour justifier cet abonnement, Monsieur le Maire précise souhaiter un accès contrôlé au terrain de tennis via le téléphone portable, traçant les heures d'arrivée et de départ des utilisateurs, via l'achat individuel d'une license « Salto » d'environ 4€ et d'un encodeur de 860€ propre à la mairie donnant les autorisations d'accès à distance sur les téléphones portables. Le forfait annuel proposé intègre également les frais d'entretien et de maintenance à venir du terrain de tennis. Il précise également l'installation de vidéosurveillance sur la plaine de jeux, afin d'y vérifier la bonne utilisation des équipements. Il rappelle enfin l'inauguration de ce nouvel aménagement le samedi 13/07/24 à 10h00 et invite les membres du conseil municipal à y venir nombreux.

Suite à présentation en commission « finances » du 02/07/24, le conseil municipal valide à l'unanimité le montant du tarif forfaitaire « terrain de tennis » de 15€ pour les wavrinois et 30€ pour les non wavrinois, et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, LORTHOIS Daniel, CARY Thérèse, EQUINE Philippe, JONVILLE Régine, LESSART Alexandre, VERRIER Michelle (pouvoir JONVILLE Régine), BALZANO Sylvain, DHENNIN Nathalie, PERNES Geoffrey, DELACOURT Philippe (pouvoir LESSART Alexandre), HUIZINGA Martine, PIRET Annick (pouvoir BLONDEAU Alain), DE WAZIERES Cyril, DELACOURT Séverine (pouvoir EQUINE Philippe), DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, LOMBART Muriel, TURPIN Patrice (pouvoir LOMBART Muriel), MATHON Eliane, VANOVERSCHELDE Corinne, PLICHON Philippe (pouvoir VANOVERSCHELDE Corinne), CARDON Jean-Paul.

Informations diverses

Monsieur Jean Paul Cardon, conseiller municipal « Wavrin ensemble pour un projet écologique et social », interroge sur l'état du patrimoine foncier communal

Monsieur Jean Paul Cardon demande : « le 11 avril, lors du dernier conseil municipal j'avais demandé à Mr le Maire de fournir un état comparatif du patrimoine foncier non bâti de notre ville, des années 60 à ce jour. Ce patrimoine est déterminé en hectares chaque année par les services fiscaux pour fixer le montant des impôts fonciers dus par la ville. J'avais fait cette demande pour illustrer la régression du domaine foncier non bâti communal et donc finalement l'appauvrissement du patrimoine de la ville du aux ventes successives de terrains opérées pour équilibrer les budgets municipaux. Mr le Maire bien sûr ne pouvait pas de suite satisfaire à ma demande mais, il s'était engagé à me répondre sur ce sujet prochainement. A ce jour je n'ai pas eu de réponse. Je réitère donc cette demande en la précisant : état pour les années 1960, 1980, 2000, 2014 ,2023. Merci pour votre réponse »

Monsieur le Maire répond : « Oui, Monsieur Cardon, j'ai bien pris en compte votre demande mais je n'ai pas de réponse à vous fournir aujourd'hui, et j'ajouterais que ma réponse se limitera à mon poste en tant que Maire, voire d'élus. Si vous voulez remonter jusque 1960, libre à vous de venir consulter les comptes rendus des conseils municipaux. En les consultant, j'ai retrouvé des délibérations que vous avez portées entre 2014 et 2020 et que vous avez votées ; Vous indiquez pourtant que lorsque la commune vend 1m², elle s'appauvrit :

-En octobre 2019 : vous avez présenté une délibération pour la vente d'une parcelle pour 27 720 €.

-Toujours en 2019, vous avez proposé la vente d'un terrain de 139 m² pour 8 340 €.

-J'ai également retrouvé une délibération de 2012, dont le Maire de l'époque était M Bernard Davoine. J'étais élu d'opposition comme vous et vous l'avez votée : « vente d'un terrain d'une superficie de 7359m² pour le prix de 95 667€ HT ».

J'ajouterais pour finir, mais ce n'est qu'une impression, que depuis quelques années la valeur patrimoniale de la commune a augmenté... Donc sa richesse.

Nous reviendrons vers vous avec les éléments à notre disposition, les équipes municipales ayant dernièrement été mobilisées sur l'organisation des élections. »

Monsieur Jean Paul Cardon, conseiller municipal « Wavrin ensemble pour un projet écologique et social », interroge sur le débat sur la ZFE au sein du conseil.

Monsieur Jean Paul Cardon demande si le conseil municipal de Wavrin débattera sur la ZFE avant le fin du mois de juillet comme attendu.

Monsieur le Maire explique ne pas l'avoir inscrit à l'ordre du jour du présent conseil, ne disposant pas de tous les éléments attendus notamment auprès de la MEL. Il a par contre été voté en conseil communautaire ; les administrés pourront circuler avec une voiture critère 0, 1, 2 et 3. Des amendements prévoient que toute personne qui roule moins de 8000km par an et pouvant le prouver pourra circuler avec une voiture critère 4 ou 5. Il précise avoir échangé avec des administrés propriétaires de voitures anciennes et ne pouvant financièrement accéder à un véhicule récent répondant aux critères de circulation de la ZFE.

Monsieur Jean Paul Cardon, conseiller municipal « Wavrin ensemble pour un projet écologique et social », revient sur la rue Mlle Lespagnol

Monsieur Jean Paul Cardon a remarqué la présence d'une rue Lespagnol dans le dernier bulletin municipal. Cependant, la rue auquel l'article se réfère est la rue Mlle Lespagnol.

Monsieur le Maire confirme qu'une erreur s'est glissée dans ce nom de rue et invite M Cardon a participé au comité de relecture du Wavrin, validé la maquette avant impression et distribution.

Monsieur Alexandre Lessart, adjoint au cadre de vie, présente les chiffres de la délinquance 2023 en comparaison avec ceux de 2022

Comparaison Gendarmerie Nationale année 2022 et 2023					
<u>Présence Gendarmerie Nationale sur WAVRIN</u>			▲ +73 %		
				Nbre de Faits	Evolution %
<u>Interventions Gendarmerie Nationale sur WAVRIN</u>			537	-11 %	
	Poids				
	12%	Tapages	66	▲ +35%	
	11%	Accidents de circulation routière	58	+21%	
	12%	Corporels	7 x2		
	3%	Tués	2		
	10%	Blessés	6 x2		
	4%	Ivresses Publiques Manifestes	20	▲ +18%	
	4%	Violences Familiales	19	-37%	
<u>Sécurité Routière</u>					
<u>Nombre d'infractions liées à la sécurité routière</u>			301	-31 %	
	Poids				
	9%	liés aux stup	27	-45%	
<u>Délinquance</u>					
<u>Nombre total d'atteintes aux biens</u>			84	-40 %	
	Poids				
	13%	Cambriolages	11	-62%	
	29%	Vols liés aux voitures	24	-53%	
	23%	Destruction et Dégradations	19	chiffre stable	

Comparaison Police Municipale année 2022 et 2023				
	<u>Infractions relevés</u>		582	-4 %
	Poids			
	41 %	Vitesse	237	-24 %
	66%	excès entre 20 et 30 Km/h	157	-25%
	19%	excès entre 30 et 40 Km/h	45	
	9%	excès entre 50 Km/h et plus	21	-50%
	28 %	Stationnement	165	+2 %
	50%	<i>Stationnement interdit</i>	83	
	22 %	Règles de conduites	130	+41 %
	72%	<i>Conduite sans respecter les règles de sécurité routière</i>	93	+52%

Monsieur le Maire présente l'étude engagée par la MEL sur le cours d'eau « la Tortue »

Monsieur le Maire explique : « la réunion de lancement de l'étude de la Tortue a eu lieu cette semaine à Santes. Les premières étapes de l'étude permettront aux professionnels, la société Artélia, de rencontrer les villes, associations, agriculteurs... Une réunion par commune est prévue en présence des élus ou des responsables techniques. Cette étude concerne 17 communes, 90 km de cours d'eau, 7492 ha et un bassin versant comprenant :

- Les cours d'eau principaux : Flot de Wingles et Tortue (Rigole du Nord).
- La Libaude et le Courant Saint Martin.
- Le Bois Défriché, les Grands Lacs, le Courant de la Petite Haie et le Courant du Pont des Planques.
- La Rigole du Roi.

Le tout en relation étroite avec la nappe d'eau souterraine.

Si quelqu'un souhaite être présent, il ou elle est la bienvenu(e). Merci de m'en informer ou d'en informer le secrétariat des élus et très rapidement ».

L'ordre du jour étant clos, la séance se termine à 19h41.

Le Maire,
Alain Blondeau

Le Secrétaire de séance,
Daniel Lorthois